

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Location Appartement n°1 des Sagnes - Chabottes-Village:

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération n°44/2017, l'agence InterAlpes Immobilier située sur Saint-Bonnet-en-Champsaur a établi des propositions pour la location de l'appartement N°1 des Sagnes, au village à CHABOTTES. En effet, des propositions sur le montant du loyer ainsi que sur les futurs locataires potentiels ont été faites par leur service.

Monsieur le Maire propose de valider les propositions de l'agence à savoir :

- loyer d'un montant de 730,00 €,
- location de l'appartement à Monsieur PERRET Nicolas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé de Monsieur Le Maire,**
- **De valider le montant du loyer à 730,00 €,**
- **De valider la proposition de locataire à savoir : Monsieur PERRET Nicolas.**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif au dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Aymerich', written over a faint circular stamp.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**

Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSEY Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : *Convention commune – service instructeur mutualisé d'urbanisme*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°43/2017 prise en date du 28/06/2017 dans laquelle la commune de Chabottes avait décidé d'adhérer au service commun d'urbanisme et d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols créé par la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar à compter du 01/01/2018.

Après lecture de la convention précisant l'organisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire, propose de la valider et de la signer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé de Monsieur Le Maire,**
- **De valider les termes de la convention d'organisation du service instructeur des autorisations d'urbanisme,**
- **De signer la convention,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif au dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Aymerich'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSEYRE Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Régie « Produits Divers » : clôture

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en date du 09 juin 2016, par délibération N°34/2016 la commune de Chabottes avait créé une régie municipale dite « Produits Divers ».
Monsieur le Maire, explique qu'à ce jour, cette régie n'a fait l'objet d'aucun versement de recettes.

En effet, après étude des différents produits listés dans celle-ci et au vu de l'évolution des différents projets sur la commune, Monsieur le Maire propose de clôturer cette régie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé de Monsieur Le Maire,**
- **De clôturer la régie « Produits Divers »,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif au dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Roland AYMERICH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Aymerich', written over a faint circular stamp.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018

Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSEY Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : *Budget principal commune: affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018 :*

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le maire, Roland AYMERICH, propose à M. Serge JOUSSELME, 2ème adjoint, de prendre la présidence, afin de présenter et de soumettre au vote les comptes administratifs du budget commune 2017. M. Le Maire sort de la pièce.

M. Serge JOUSSELME présente, au conseil municipal, les comptes administratifs du budget commune de 2017.

Il explique qu'à la clôture de l'exercice comptable 2017 du budget commune, les résultats étaient les suivants :

- l'excédent d'INVESTISSEMENT à + 228 190,22 €

- l'excédent de FONCTIONNEMENT à + 656 462,84 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'affecter le report en exploitation, section de fonctionnement, (R002- résultat d'exploitation reporté) la somme de 656 462,22,**

-**D'affecter le report en investissement (R001- solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de 228 190,22 .**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le 2ème adjoint, Serge JOUSSELME



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Joussetme'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSEY Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : *Budget annexe eau: affectation du résultat 2017 au budget primitif 2018 :*

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le maire, Roland AYMERICH, propose à M. Serge JOUSSELME, 2ème adjoint, de prendre la présidence, afin de présenter et de soumettre au vote les comptes administratifs du budget eau 2017. M. Le Maire sort de la pièce.

M. Serge JOUSSELME présente, au conseil municipal, les comptes administratifs du budget eau de 2017.

Il explique qu'à la clôture de l'exercice comptable 2017 du budget eau, les résultats étaient les suivants :

- l'excédent d'INVESTISSEMENT à + 10 486,13 €
- l'excédent de FONCTIONNEMENT à + 166 319,90 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'affecter le report en exploitation, section fonctionnement, (R002- résultat d'exploitation reporté) la somme de 166 319,90,**
- **D'affecter le report en section d'investissement (R001- solde d'exécution de la section d'investissement reporté) la somme de 10 486,13 .**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le 2ème adjoint, Serge JOUSSELME



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Joussemme', written over a horizontal line.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur **AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Programme d'actions pour la forêt communale de l'année 2018

Monsieur Le Maire présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

L'agent de l'ONF du secteur recommande :

- *des opérations sur limites et parcellaires : entretien du périmètre : traitement manuel avec mise en peinture pour un montant de 1 669,00 € HT,
- *des travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation pour un montant de 973,00 € HT.

Monsieur Le Maire propose de valider ce programme d'actions et d'affecter budgétairement en fonctionnement la somme de 2 642,00 € HT pour l'année 2018.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ:

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **De valider le programme d'action préconisé par l'agent ONF pour l'année 2018 pour un montant total de 2 642,00 € HT,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.**

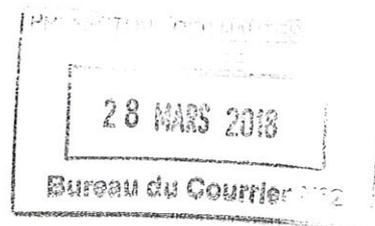
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
Le 08 mars
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de **Monsieur AYMERICH Roland**



Date de la convocation : 2 mars 2018
Secrétaire de séance : Gérard BEAUDOIN, conseiller

Présents : AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller – GIVAUDAN Patricia, conseillère - GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – JUANEDA Sophie, conseillère - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents excusés : ANDRE Christine, conseillère – AUTUORI Christine, conseillère - LAUZIER Magali, conseillère - NICOLAS Elsie, 1ère adjointe - RANGUIS Christophe, conseiller.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Monsieur Philippe JOLIBERT, Receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH



Et publication le 06 AVR. 2018